



PÔLE COMPÉTITIONS

PROCES-VERBAL COMMISSION COMPÉTITIONS JEUNES

Réunion du 31 Mars 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 32

PRÉSIDENT DE SEANCE : ISABELLE BERSOUX

PRÉSENTS : ISABELLE BERSOUX, JEAN-LOU WEBER, NICOLAS SAUVANAUD, OLIVIER FRACHET

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON, ALEXANDRE VOISIN

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat. La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U17

- **Match N.55137725 du 28/03/2026 à 15h entre GJ FCCO/SCS/FEUILLAR et US SAINT-LEONARD DE NOBLAT (D2, poule B)**

Vu le mail du club de l'US ST LEONARD DE NOBLAT en date du 27/3/26,

La commission,

- Constate le forfait de l'équipe de l'US SAINT-LEONARD DE NOBLAT
- Enregistre le résultat suivant :

GJ FCCO/SCS/FEUILLAR : 3 points, 3 buts US SAINT-LEONARD DE NOBLAT : - 1 point – 0 but

Le club de US SAINT-LEONARD DE NOBLAT sera débité d'un montant de 55€ au titre de son premier forfait (selon relevé de droit financier).

- **Match N.55137683 du 04/04/2026 à 15h entre CA RILHAC RANCON et SA LE PALAIS SUR VIENNE 1 (D1, poule unique)**

Vu le mail du club CA RILHAC-RANCON en date du 30/3/2026,

La commission,

- Constate le forfait de l'équipe de CA RILHAC RANCON,
- Enregistre le résultat suivant :

SA LE PALAIS S/VIENNE : 3 points, 3 buts CA RILHAC RANCON : - 1 point – 0 but

Le club de RILHAC-RANCON sera débité d'un montant de 55€ au titre de son premier forfait (selon relevé de droit financier).

Catégorie COUPE U15

- **Match N.55264497 du 04/04/2026 à 15h entre EYMOUTIERS A.S 1 et ISLE J.A 1**

Prévu initialement le 04/04/2026 à 15h au stade MUNICIPAL à EYMOUTIERS, se jouera le même jour, à **13h**, au stade MUNICIPAL à EYMOUTIERS.

- **Match N.55264493 du 04/04/2026 à 15h entre LIMOGES LANDOUGE FOOT et FEYTIAT C.S**

Prévu initialement le 04/04/2026 à 15h au stade MICHEL GIRAUDON à LIMOGES, se jouera le même jour, à la même heure, au stade DE LA DELIADE à LIMOGES LANDOUGE.

Catégorie U15

- **Match N. 55127972 du 04/04/2026 à 18h30 entre VERNEUIL S.C 1 et BOISSEUIL 87**

Prévu initialement le 08/04/2026 à 18h30 au stade MUNICIPAL de VERNEUIL se jouera le mercredi 29/04/2026 à **18h30**, au stade MUNICIPAL DE VERNEUIL SUR VIENNE.

COUPE U15 CONSOLANTE

- **Match N.55595438 du 04/04/2026 à 15h entre LIMOGES J.S LAFARGE 1 et LIMOGES J.S LAFARGE 2**

Prévu initialement le 04/04/2026 à 15h au stade DU PUY LAS RODAS à LIMOGES, se jouera le 02/04/2026, à 19h, au stade DU PUY LAS RODAS à LIMOGES.

COUPE U17

- **Match N.55264448 du 04/04/2026 à 15h entre PAYS AREDIEN F.C et LIMOGES FOOTBALL**

Prévu initialement le 04/04/2026 à 15h au stade MARCEL DE LA BORDERIE à SAINT-YRIEIX LA PERCHE, se jouera le 08/04/2026, à **19h30**, au stade MARCEL DE LA BORDERIE à SAINT-YRIEIX LA PERCHE.

- **Match N.55264451 du 04/04/2026 à 15h entre VERNEUIL S.C 1 et FEYTIAT C.S 1**

Prévu initialement le 04/04/2026 à 15h au stade MUNICIPAL DE VERNEUIL S/VIENNE, se jouera le 08/04/2026, à **19h** au stade ROGER COUDERC DE FEYTIAT (inversion).

COUPE U17 CONSOLANTE

- **Match N.55595801 du 15/04/2026 à 19h entre RILHAC-RANCON C.A 1 et AIXE S/VIENNE A.S 1**

Prévu initialement le 15/04/2026 à 19h au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON, se jouera le mercredi 22/04/2026, à **19h**, au stade RENE LEGRAND à RILHAC-RANCON.

- **Match N.55595424 du 04/04/2026 à 15h entre A.S AMBAZAC 1 et E. OCCITANE/FOOT SUD 87/ESLCL 1**

Prévu initialement le 04/04/2026 à 15h au stade LA MAZAUURIE à AMBAZAC, se jouera le 18/04/2026, à **15H**, même heure même lieu.

- **Match N.55595425 du 04/04/2026 à 15h entre SAINT-JUNIEN et SAINT-JUST LE MARTEL A.S**

Suite au forfait général du club de SAINT-JUST LE MARTEL en championnat U17,

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

SAINT-JUNIEN : 3 buts SAINT-JUST LE MARTEL : 0 but

- Dit l' équipe AS ST JUNIEN qualifiée pour le prochain tour.

- **Match N.55264450 du 04/04/2026 à 13h entre U.S SAINT LEONARD DE NOBLAT 1 et J.S LAFARGE 1**

Prévu initialement le 04/04/2026 à 13h au stade MUNICIPAL DE BUJALEUF, se jouera le 04/04/2026, à **15h**, au stade du BREUIL à SAINT LEONARD.

Coupe interdistricts U18

- **Match N.55544181 du 08/04/2026 à 18h30 entre COUZEIX-CHAPTELAT U.S et GJEFPN**

Prévu initialement le 08/04/2026 à 18h30 au stade ADRIEN LACORE à COUZEIX, se jouera le même jour, à **20h**, au stade ADRIEN LACORE à COUZEIX.

- **Match N.55544183 du 18/04/2026 à 18h30 entre CONDAT S/VIENNE et PAYS AREDIEN F.C**

Prévu initialement le 18/04/2026 à 18h30 au COMPLEXE SPORTIF PIERRE BARDY à CONDAT S/ VIENNE, se jouera le 18/04/2026, à **15h**, au COMPLEXE SPORTIF PIERRE BARDY à CONDAT S/VIENNE.

WEEK-END FUTSAL

La Commission Jeunes rappelle à l'ensemble des clubs que la J3 du week-end du futsal pour les catégories U15 et U17 se dérouleront le samedi 11 avril 2026 (U15) et le dimanche 12 avril 2026 (U17).

La répartition des installations pour ces journées a été publiée sur le précédent procès-verbal de la commission des jeunes (n°31).

(vu le mail de la ville de Limoges, les rencontres prévues au gymnase de BUXEROLLES (indisponible) se dérouleront au **gymnase Jean Le Bail**)

PROCHAINE REUNION

- Le Mardi 07 Avril 2026 à 18h30

INFORMATION FEUILLE DE MATCH

- Suite au mail officiel reçu de la F.F.F, le District informe ses clubs qu'il est important de renouveler leur mot de passe Footclub afin d'assurer la bonne transmission des compositions et des feuilles de match pour les prochaines rencontres.
- Penser à imprimer une feuille de match papier issue de Footclub en cas de dysfonctionnement de la FMI.

A compter du Mardi 09 Décembre 2025, toute F.M.I non informatisée sera amendée auprès des clubs d'un montant de 20€ ainsi que toute F.M.I transmise hors délai sera amendée d'un montant de 25€ (selon relevé de droit financier).

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.

La commission rappelle à tous les clubs que les demandes doivent obligatoirement passer via Footclub dans les délais impartis, sans quoi, la demande peut ne pas être validée.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

Le Président de séance
Isabelle BERSOUX

Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président